



«LA MAIN DANS LA MAIN» : Bureau de dépôt : 5000 NAMUR 1 - Prix : 1 Euro - Mensuel n° 230 Avril 2005 - Ed. resp. : Andrée Defaux - 64, rue Pépin - 5000 Namur.

# DES LECTEURS SOLIDAIRES

**Merci à chacun et chacune pour sa participation à «La main dans la main».**



Cher lecteur, chère lectrice,

Sur l'entête de notre N° du mois de janvier, nous avons pu remarquer le petit «feu rouge» nous invitant à renouveler notre soutien annuel à la parution de «La main dans la main»... Un nouveau petit truc «sympa» pour attirer notre attention. Dans le N° suivant, beaucoup ont vu ce «feu rouge» remplacé par un «sourire», encore plus sympa, signalant que leur participation est bien parvenue à LST.

Notre journal est avant tout un «outil», «support» de diffusion de la parole des plus pauvres. Des plus pauvres s'y expriment. Ce qui est important, c'est que cette parole circule, qu'elle soit portée à la connaissance d'autres qui vivent les mêmes conditions, ou qui veulent y être à l'écoute. C'est pourquoi, parce que nous sommes de ceux-là, nous recevons toujours «LA MAIN DANS LA MAIN». Mais ce «support» a un coût.

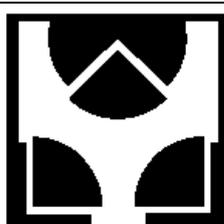
C'est donc bien de la solidarité que de participer à ce coût en fonction de ses moyens. Si votre feu est encore rouge, pensez-y! Merci à chacun et chacune pour la contribution qu'il apporte.

L'équipe du journal.

**EDITORIAL**

**N° 230**

**SOMMAIRE**



**L • S • T**  
**LUTTES**  
**SOLIDARITES**  
**TRAVAIL**

Rue Pépin, 64 • 5000 Namur  
Tél. : 081 / 22 15 12  
Cpte : 001-1237833-92

Bureau de dépôt :  
5000 NAMUR 1

Prix : 1 Euro  
Mensuel n° 230  
Avril 2005

Ed. resp. : Andrée Defaux  
64, rue Pépin - 5000 Namur

- **Andenne** **2**
  - **Une mamie heureuse**
- **Namur** **3**
  - **La chance tourne ?!**
- **Ciney-Marche** **4**
  - **Je ne baisserai pas les bras**
- **Ciney-Marche** **5**
  - **Nouvelles régionales**
- **Nos droits** **6**
  - **La fin du contrat de bail**
- **La page des enfants** **7**
  - **C'est quoi l'été ?**
- **Ça se passe, petites nouvelles** **8**

## D'ANDENNE

# UNE MAMIE HEUREUSE !

**Une militante passe sa vie en revue  
et souligne une évolution positive.**

### QUAND J'ETAIS PETITE...

Quand je suis née, mon père était parti à l'armée. J'avais 7 ans quand il est rentré de l'Afrique où il avait été faire la guerre. Et il ne m'avait encore jamais vue.

Il n'y avait pas de travail en Italie pour lui et donc, on est parti pour la France où ma tante lui avait trouvé un emploi dans une carrière où il est resté 5-6 ans.

Puis, la carrière a fait faillite et on a dû partir pour la Belgique. Là, j'avais encore une tante qui a pu nous accueillir et mon père a fini par trouver du travail. Nous nous sommes donc installés.

J'avais alors 12 ans et je ne voulais déjà plus aller à l'école mais j'ai dû continuer jusque l'âge de 15 ans où je suis allée travailler. Je faisais les quatre cents coups... Mon père m'a dit : " Puisque tu ne veux plus aller à l'école, tu iras travailler ! ".

### UNE VIE BIEN REMPLIE

J'ai d'abord travaillé chez une vieille dame dont le mari était malade. Puis, comme vendeuse dans un magasin de fruits et légumes. De là, je suis allée chez Materne. Je portais des caisses de fruits sur le clark... C'est comme cela que j'ai connu mon mari. J'avais presque 16 ans.

Je partais à 6 h 30 et rentrais à 17 h 00 voire 18 h 00. Je vivais chez mes parents où j'avais du travail en rentrant. Il fallait faire le ménage, préparer le souper, repasser...

C'est alors que je me suis mariée et j'ai arrêté de travailler parce que j'étais enceinte. J'habitais chez mes beaux-parents. Mon mari était engagé en Allemagne et moi, je suis allée travailler à la laiterie à Samson parce que j'en avais assez de rester enfermée toute la journée. Ce n'était pas facile



de cohabiter avec mes beaux-parents. Puis, j'ai accouché et donc, j'ai arrêté le travail.

On a déménagé et à ce moment-là, mon mari était au chômage mais cela n'a pas duré longtemps. En attendant, je faisais des petits travaux en noir pour avoir de l'argent pour les fins de mois.

J'ai eu 12 enfants donc c'était du travail à temps plein. J'en avais un chaque année presque. Mes enfants sont allés à l'école mais pas longtemps car j'avais des problèmes de santé et mon mari était malade aussi.

J'ai gardé une de mes filles à la maison puis, j'ai eu des aides familiales pour m'aider. Mes enfants ont été à l'école primaire et dans l'enseignement spécial. D'autres ont travaillé... Mais ils n'aimaient pas l'école...

De fil en aiguille, certains se sont mariés et ont eu des enfants et une vie de famille à tenir. Maintenant, certains travaillent et d'autres s'occupent de leur ménage. Ça n'a pas toujours été facile de les élever... mais j'y suis tout de même arrivée.

En plus de mes enfants, j'ai aussi eu à élever pour une longue période deux de mes petits-enfants. Et maintenant, je garde souvent l'un ou l'autre de mes 27 petits-enfants.

### QUEL CADEAU !

Depuis septembre 2004, j'ai deux de mes petites-filles qui font des études supérieures. Cela fait chaud au cœur. J'étais prête à pleurer quand on m'a dit qu'elles allaient continuer leurs études. Je ne peux pas expliquer vraiment ce que je ressens. Je ne trouve pas de mots.

Ce sont les premières de la famille à faire des études aussi poussées. Je suis fière d'elles. Ça donne à réfléchir quand même. Si moi, j'avais fait des études et écouté mes parents, j'aurais eu peut-être autre chose comme vie...

J'espère pour elles ce que j'aurais voulu pour moi. Je les encourage à continuer. Je n'aurais pas cru qu'un jour mes petits-enfants viennent me montrer leurs diplômes.

C'est comme si on m'avait donné un énorme cadeau !

Mes petits-enfants ont un compte en banque qu'on n'avait pas à notre époque. Mes enfants lorsqu'ils voulaient quelque chose (par exemple : une moto), ils devaient aller travailler.

Le papa d'une de mes petites-filles dit que ça coûte mais il dit que cela en vaut la peine. Il faut du matériel ou des fournitures scolaires tous les jours quasi. C'est un peu un sacrifice dans le budget de la famille. Même si elles participent toutes les deux en faisant des jobs étudiants.

D'autres de mes petits-enfants travaillent ou ont déjà leur propre famille ! Chacun vit sa vie !

une militante

**DE NAMUR**

**LA CHANCE TOURNE?!**

**Je voudrais juste que ça n'arrive pas à d'autres jeunes.**

**MERCI**

Tout d'abord, je voudrais dire merci à LST et à tous ceux qui passent à LST. C'est grâce à vous que mon moral a remonté, et que mes démarches ont avancé.

Laam chante cette phrase : " la richesse est une belle femme qui n'épouse pas les pauvres ". Pourquoi, quand on est riche, on peut vivre tranquille, et les autres ont les emmerde ?

**SORTI DE L'ECOLE**

J'ai terminé mes études en restauration. Puis, j'ai voulu refaire la boulangerie, je suis entré en cinquième professionnelle, mais je n'ai pas continué, j'en avais plus qu'assez de l'école, j'avais 21 ans, et une copine. Je voulais me mettre en ménage. Pourtant, j'aurais peut-être eu une flèche de plus à mon arc. Je me suis inscrit au Forem.

**PREMIERE FORMATION**

Après une petite année de chômage, je me suis inscrit à une préformation en bâtiment, entrecoupée d'un accident à la main, et du décès de ma mère.

**PREMIER EMPLOI**

Pendant cette formation, un copain m'a proposé du travail avec un vrai contrat dans ma " branche ". J'ai accepté tout de suite. J'étais déclaré à mi-temps, je touchais moins que le chômage, mais j'y suis quand même resté car j'avais vécu des moments difficiles et je voulais bouger, avancer.

Je vais raconter ici une partie de ma vie. Je ne le fais pas pour qu'on me plaigne, ou qu'on me regarde. Je veux juste que des jeunes qui sortent de l'école fassent attention à certaines choses. Je voudrais dire aux jeunes : attention aux patrons ! Ils te promettent toujours la lune, et puis, quand tu

as signé le contrat, tu vois surtout le temps gris et pas du tout le soleil ni la lune.

Après six mois de travail, j'ai dû arrêter. C'était épuisant, et quand je me retrouvais seul aux cuisines, je pensais trop à ma mère. Heureusement que mon amie était près de moi.

**DE COUP DUR...**

Je me suis réinscrit comme demandeur d'emploi. C'est mon père qui m'a aidé à avoir mon C4. Dessus, mon ancien patron avait écrit que je quittais le boulot pour un autre emploi à temps plein. Avec ça, mon dossier est passé au conseil pour une éventuelle suspension. J'ai touché le chômage pendant les 3 premiers mois, temps nécessaire pour prendre la décision de suspension. Je me souviens d'un jeudi où je venais de toucher. Nous sommes allés faire des grosses courses comme avant une guerre, comme un pressentiment ; le lendemain, j'avais un courrier

de l'ONEm : suspension de 9 mois. On avait senti les problèmes arriver.

**...EN COUP DUR**

Mes revenus servaient à nous faire vivre mon amie et moi, à payer ses études, un loyer, des factures. J'étais obligé de travailler. J'ai fini par trouver... en noir. Là aussi, le patron m'a promis la lune. J'ai vu le contrat, le contrat bien préparé, mais jamais signé. J'ai travaillé à 150FB de l'heure. Je peux le dire, maintenant, je me suis parfois servi (un verre, un peu à manger...). Il se servait suffisamment de moi. J'avais un peu d'argent tous les jours et mon père nous aidait pour les grosses courses. Mon amie gérait comme elle le pouvait, avec ce qu'on avait.

Le travail au noir, c'est tout le monde qui le cherche. les patrons, les travailleurs, les administratifs... Si les conditions étaient meilleures au premier contrat, je n'en serais pas là. Si je n'avais pas eu la suspension, je n'en serais pas là. Dans les conditions dans lesquelles je me trouvais, je n'avais pas d'autre solution, le travail en noir était vital. Et même avec ça, je payais le loyer, l'électricité et il me restait environ 25 euros par mois. Si tu n'as personne qui t'aide, tu fais quoi ?

La suspension s'arrêtait en juillet 2000, j'ai recommencé à toucher du chômage. Puis, j'ai trouvé un contrat de remplacement dans un restaurant, temps partiel encore, j'avais le complètement chômage. J'ai travaillé les 4 mois. Puis encore un nouveau contrat de 4 mois. Et je suis retourné au chômage.

(suite de l'article le mois prochain)

un militant



Laam chante cette phrase : " la richesse est une belle femme qui n'épouse pas les pauvres ".

## DE CINEY-MARCHE

# JE NE BAISSERAI PAS LES BRAS

**Ecrire un article dans *La main dans la main* c'est laisser une trace. C'est parfois le seul endroit où ce que l'on vit est reconnu et où l'on peut se dire qu'on n'est pas fou.**



### ACCUEILLIR LES ENFANTS

Dans une commune x, j'habitais dans un logement du CPAS. J'attendais ce logement depuis longtemps pour pouvoir accueillir mes enfants. Mes enfants étaient placés parce que mon logement précédent était reconnu insalubre (gros problèmes d'humidité, problèmes d'électricité et d'évacuation d'eau) et nous avons été expulsés.

Mais là j'ai vécu des problèmes avec le CPAS. On venait fouiller dans mes affaires quand je n'étais pas là. On venait me regarder quand je prenais ma douche. J'ai voulu me défendre devant le tribunal puis je me suis découragée. J'ai stoppé les poursuites.

J'ai quitté cette commune conseillée par un travailleur social. On me

laissait entendre que si j'acceptais un logement ailleurs, je récupérerais mes enfants. Une fois installée, on se rend compte que le logement est trop petit. Il est donc impossible de reprendre les enfants.

Je reste là un an. Suite à un rapport sur l'état d'insalubrité de la maison (humidité), je suis expulsée le jour de mon anniversaire. Je vis alors un an à la rue.

### RETROUVER LES ENFANTS

L'espoir de retrouver les enfants m'anime plus que tout. Je me retrouve dans un logement loué au CPAS d'une autre commune. J'ai vu que l'état du logement n'était pas super. Je ne voulais pas le prendre mais je ne pouvais pas continuer à vivre dans la rue. On m'a promis qu'on y ferait des travaux. Ils ont remplacé une fenêtre.

J'ai commencé à ne plus payer de loyer pour faire pression, comme un appel pour qu'on me trouve un autre logement. Je suis à nouveau expulsée et je me retrouve à nouveau dans la rue. Là j'ai perdu tout ce qui m'appartenait, les photos de famille comme si on m'enlevait un morceau de mon histoire.

Cette partie de mon histoire se situe entre 1995 et 2005. Pendant ces 10 années, je me suis battue pour essayer de vivre avec mes enfants. J'ai l'impression de ne pas les avoir vu grandir.

### ON M'A VOLE

Comme si tout ce temps que j'aurais pu vivre avec eux m'avait été volé. J'ai l'impression aujourd'hui de n'avoir plus d'autorité sur eux. J'ai

perdu la maîtrise de la relation avec eux.

Des services existent pour aider les gens dans cette situation. Mon sentiment est qu'ils n'ont pas bien fait leur travail. J'ai l'impression qu'on ne s'est jamais préoccupé de l'intérêt de l'enfant pour vivre avec sa mère. Ce qui me fait le plus mal, c'est qu'on m'a jugée. On a trouvé que je n'étais pas capable de m'occuper de mes enfants. Alors qu'on pouvait juste me reprocher de les aimer trop.

Les personnes qui m'ont vraiment aidée, je peux les compter sur les doigts de la main. Ils ont même essayé de me faire passer pour folle. Heureusement, j'ai fini par rencontrer un médecin qui m'a comprise, qui a pu faire le lien entre mon état de santé et ce que j'ai vécu : la violence de la rue, les conflits familiaux, la maladie, les hospitalisations des enfants, ce que les enfants deviennent aujourd'hui.

### ETRE FORTE

Aujourd'hui je ne vis plus aucun espoir par rapport à mes enfants. Je dois faire avec mon histoire. Je dois me faire à l'idée que je vais vivre sans eux. Oui il y a un endroit où j'ai mal, c'est là où je constate que mes enfants sont devenus grands et qu'on n'a rien pu faire pour eux. Je sais que parfois ont est fragile. Il y a des dérivatifs qui sur le moment soulagent mais ne solutionnent rien.

Mais je ne laisserai pas tomber même si ça doit prendre du temps. Je ne baisserai pas les bras. Je veux encore être forte pour moi. Ce que je veux c'est retrouver une identité et avoir une activité.

Une militante

## DE CINEY-MARCHE

# NOUVELLES REGIONALES SUD NAMUROIS-LUXEMBOURG

### Plan HP Phase 2

Le plan Habitat Permanent de la Région wallonne exprime la volonté du gouvernement wallon d'améliorer les conditions de logement des personnes vivant dans des infrastructures touristiques sur base volontaire en mettant en œuvre une série de moyens. La phase 1 du plan HP qui concerne les infrastructures touristiques situées en zone inondable est en cours d'évaluation et se poursuit.

Cela concerne 1867 personnes vivant dans 80 équipements touristiques. Elle n'en pose pas moins une série de questions qui ont été soulevées lors du dernier comité d'accompagnement interdépartemental du plan HP (comité de pilotage du plan).

Le plan parle du choix qu'ont les personnes de rester ou de partir. Que devient cet accent volontariste quand le camping doit fermer ? Si les personnes ne veulent pas partir, n'y a-t-il pas lieu d'améliorer leur situation juridique (protection du locataire) et matérielle (la fourniture d'énergie et d'eau).

Les résidents qui ne bénéficient pas du revenu d'intégration ne peuvent-ils pas bénéficier de la prime d'installation aux sans-abri ? Et qu'en est-il des résidents qui vivent en caravane isolée dans des communes qui n'adhèrent pas au plan ? Ne faudrait-il pas lancer une réflexion globale sur ce type d'habitat ?

La Phase 2 a démarré ce début d'année. Elle concerne les équipements à vocation touristique non située en zone inondable. On y retrouve des abris de fortune, des villages

de vacances, des parcs résidentiels de week-end, des rues à caractère de seconde résidence.

Les 24 communes suivantes y ont adhéré : Andenne, Anhée, Aywaille, Chimay, Comblain-au-Pont, Couvin, Durbuy, Esneux, Estinnes, Froidchapelle, Hastière, Hotton, Lobbes, Mettet, Onhaye, Philippeville, Ramillies, Somme-Leuze, Sprimont, Thuin, Vresse-sur-Semois, Walcourt, Wasseiges, Yvoir. Cela fait 106 équipements et concerne 5820 résidents permanents. Cela veut dire que seuls les résidents des communes ayant adhéré au plan HP peuvent bénéficier des aides proposées.



Se pose alors aussi la question suivante : si les personnes sont relogées dans une autre commune, qui n'adhère pas au plan, de quelles aides pourront bénéficier ces personnes et à quelles conditions ? Il est question de conditionner ces aides à l'acceptation de l'accompagnement social par le CPAS de la commune d'arrivée.

LST Ciney-Marche continuera à être présent auprès des résidents permanents sur les communes de Somme-Leuze et de Onhaye en particulier. Nous continuerons à réaliser le Courrier des domaines, à ramener lors des rencontres du comité de pilotage du plan comment les réalités sont vécues par les plus pauvres et à rendre présent ce qui pose problème.

### GRUPE LST A BASTOGNE

Le groupe est né de la rencontre de personnes qui vivent la grande pauvreté et de certaines associations, groupements, institutions et personnes qui veulent les rejoindre. Au départ c'était la Maison Blanche de Cherrain avec Monique, puis Sonia et le service d'assistance aux victimes, puis LST présent sur le terrain en contact avec les résidents permanents du domaine des Marcassins à Neffe.

Cette rencontre a provoqué une étincelle, la volonté de questionner la politique communale à partir des situations concrètes vécues par les plus pauvres, la volonté d'élargir le groupe à tout qui se sent concerné par cette réflexion et ce questionnement. Il y a aujourd'hui dans les fidèles des assistantes sociales du CPAS, des membres du CAAJ, de l'AMO, de la mutualité catholique, de la paroisse, de la régionale d'écolo, de l'Alvéole, de Vie Féminine,...

A côté de la réflexion lors de notre rencontre mensuelle, nous avons une première rencontre avec Mme l'échevin du logement et des

(suite page 8)

## NOS DROITS

# LA FIN DU CONTRAT DE BAIL

## *Un locataire peut-il quitter définitivement son logement quand il veut et comme il veut ?*

Il y a plusieurs possibilités de mettre fin au bail par préavis, qui varient selon la durée du contrat.

### LA FIN DU BAIL DE 9 ANS

Pour mettre fin au bail avant la fin des 9 ans, le propriétaire peut donner un préavis au locataire dans trois cas:

#### 3) SANS MOTIF

Le propriétaire peut encore mettre fin au bail en envoyant un renom de 6 mois à l'avance, pour que le bail prenne fin à la fin de la troisième ou de la sixième année du bail.

Il ne doit pas donner de justification à ce renom.

Mais en contrepartie il doit une indemnité égale à 9 mois ou 6 mois de loyer selon que le contrat prend fin à l'expiration de la troisième ou de la sixième année du bail.

Dans quelles conditions le locataire peut-il mettre fin au bail de 9 ans ?

#### 1) LE PREAVIS DE 3 MOIS

Le locataire peut mettre fin au bail en envoyant un renom au pro-

priétaire. Ce renom peut-être envoyé à n'importe quel moment du bail. Il est d'une durée de 3 mois, ce qui veut dire que le bail prendra fin à la fin du 3<sup>e</sup> mois qui suit celui de l'envoi du renom. Par exemple, un renom envoyé le 10 avril 2005 prendra cours le 1<sup>er</sup> mai 2005 et le bail prendra fin le 31 juillet 2005.

Si, ensuite du renom envoyé par le locataire, le bail se termine durant la première année du bail, le locataire est redevable d'une indemnité de 3 mois de loyer. Cette indemnité est de 2 mois si le bail se termine durant la deuxième année du bail, et de 1 mois si le bail se termine durant la troisième année du bail. Si le bail se termine après les 3 premières années du bail, le locataire ne doit payer aucune indemnité au propriétaire.

Le locataire ne doit pas justifier son renom. Il ne doit pas expliquer au propriétaire les raisons pour lesquelles il souhaite mettre fin au bail.

Le renom doit être fait par écrit. L'envoi par recommandé n'est pas nécessaire, mais cela permet d'en garder la preuve.

Le renom doit être signé par chacun des locataires. Si un couple a pris

le logement en location, les deux membres du couple doivent signer le renom.

De même, le renom doit être envoyé à chacun des propriétaires. Si l'immeuble appartient à plusieurs propriétaires, le renom doit être envoyé à chacun d'eux.

#### 2) LE CONTRE-PREAVIS

Lorsque le propriétaire met fin au contrat de bail par un renom (pour occupation personnelle, pour travaux importants ou sans motif), le locataire peut lui aussi à tout moment mettre fin au bail moyennant un congé d'un mois.

Le locataire qui a reçu le renom de 6 mois que lui a envoyé le propriétaire, peut donc lui envoyer à son tour un contre-préavis d'une durée de 1 mois, qui prendra cours le premier jour du mois qui suivra l'envoi.

Lorsqu'il envoie ce contre-préavis, le locataire n'est pas redevable de l'indemnité prévue à charge du locataire qui met fin au bail durant la première, la deuxième ou la troisième année du bail.

A suivre

Philippe Versailles

**QUE CELUI OU CELLE QUI SAIT LIRE, LISE ET PARTAGE CE JOURNAL AVEC CELUI OU CELLE QUI N'A PAS PU APPRENDRE À LIRE.**

## AGENDA DES PROCHAINES REUNIONS CAVES

### A NAMUR

Le mardi :  
5 avril 2005 à 20h00  
19 avril à 20h00  
3 mai à 20h00

### A CINEY-MARCHE

Le lundi :  
4 avril 2005 à 20h30  
18 avril à 20h30  
2 mai à 20h30

### A ANDENNE

Le mardi :  
12 avril 2005 à 20h00  
26 avril à 20h00  
10 mai à 20h00

## DES ENFANTS DE NAMUR...

### C'EST QUOI L'ÉTÉ ?

*Des promesses, des espoirs, des rêves on en a tous plein la tête.*

*Voici ceux des enfants à propos de l'été :*

Pour nous l'été, c'est pour danser  
et c'est pour jouer du djembé

Pour nous l'été, c'est arlequin  
qui chasse tous nos chagrins

Pour nous l'été, c'est pique-niquer  
chanter, fêter et s'amuser

Pour nous l'été, c'est le soleil  
je l'aime bien dès le réveil

Pour nous l'été, c'est bien plus gai  
on joue dehors, on peut se promener



## DE CINEY-MARCHE

# NOUVELLES REGIONALES

(SUITE DE LA PAGE 5)

affaires sociales par rapport à la situation du logement dans la région de Bastogne. Cela a notamment débouché sur une rencontre entre le CPAS et l'administration communale pour accorder leurs violons sur l'application de l'adresse de référence.

Nous venons d'avoir une rencontre avec l'échevin du logement et des affaires sociales ainsi qu'avec le bourgmestre. Elle se situe dans le cadre des incendies et des projets de

la commune, notamment un projet de maison de jeunes. La presse a dit à l'époque que les auteurs étaient des jeunes précarisés. Nous voulions amener le débat qu'à côté des rencontres informelles organisées à la commune sur le sujet il y avait dans notre groupe des acteurs compétents demandeurs de prendre le temps et de participer à une réflexion formelle cette fois.

Fabien Lardinois

## ÇA SE PASSE ...

### RENCONTRE AVEC LA MINISTRE

Le groupe AGORA réunissant des représentants de l'administration de l'Aide à la Jeunesse, des directeurs, des délégués, des militants de ATD-Quart-Monde de Liège, des militants de LST Andenne et de Namur ont rencontré la Ministre de l'aide à la jeunesse ce mercredi 23 mars 2005 à Bruxelles.

Nous avons pu lui dire toutes nos préoccupations par rapport à la famille.

Nous avons pu lui parler de notre démarche et de notre analyse du décret de l'Aide à la jeunesse de 1991 en partant de ce que les familles les plus pauvres vivent au quotidien.



## Petites nouvelles

### Andenne

#### NAISSANCES

Nous félicitons Sandra et Christophe Livernaux-Carpentier qui sont les enfants de deux familles militantes pour la naissance de leur petite Océane. Elle est née le 29 mars 2005.

Marie-Louise est l'heureuse grand-mère d'un petit Noah chez la famille Puits-Leclerc et cela pour la 28ème fois ! Noah a vu le jour le 27 mars 2005.

Beaucoup de bonheur à ces deux petits bouts ainsi qu'à leurs proches.

### Namur

#### NAISSANCE

Christelle Vollon et Joachim sont les heureux parents d'une petite fille Chloé née le 8 mars 2005.

Nous leur souhaitons bon vent sur le chemin de la vie.

### "LA MAIN DANS LA MAIN" le Quart-Monde en mouvement

#### Ont participé à ce numéro

d'Andenne :  
l'équipe d'Actualités Andennaises,  
de Ciney-Marche :  
Fabien, une militante  
de Namur :  
Andrée, Cécile, Jean-Pierre, Philippe,  
les enfants de la BDR  
et l'équipe de rédaction et d'envoi.

#### Abonnement :

Abonnement de soutien  
fixé à 14,85 Euros/an  
Cpte : 001-1237833-92  
Luttes-Solidarités-Travail  
64, rue Pépin  
5000 NAMUR

Tous dons de plus de 30 Euros sont  
déductibles des impôts via  
le compte suivant pour les deux projets :

Cpte : 250-0083038-91  
Veuillez alors les adresser à :  
CARITAS SECOURS francophone  
délégation de NAMUR -LUXEMBOURG  
Pour **NAMUR** :  
mention : projet n° 05/65 (LST)  
Pour **ANDENNE** :  
mention : projet n° 178 (LST Andenne)

#### Nos adresses de contact :

A Andenne :  
L.S.T. Andenne asbl  
Luttes-Solidarités-Travail Andenne  
Rue d'Horzeilles, 26 - 5300 ANDENNE  
Tél. : 085/84.48.22  
andenne@mouvement-LST.org

A Ciney-Marche :  
L.S.T. Ciney-Marche asbl  
Rue de Monin, 96 - 5362 ACHET  
Tél. : 083/61.10.85  
ciney-marche@mouvement-LST.org

A Namur :  
L.S.T. asbl  
Luttes-Solidarités-Travail  
Rue Pépin, 64 - 5000 NAMUR  
Tél. : 081/22.15.12  
namur@mouvement-LST.org

A Tubize :  
Claire et Jean-François Funck  
Rue du Centre, 19 - 1460 Virginal  
Tél. : 067/64.89.65  
tubize@mouvement-LST.org

Adresse du site LST  
www.mouvement-lst.org

**Chers lecteurs**  
**N'hésitez pas à nous contacter...**  
**Nous attendons vos articles,**  
**vos remarques,**  
**un petit coup de fil...**

Impression :  
IMPRIBEAU Ste-Ode • 061/68.88.35

Avec le soutien  
de la Communauté Française (Ministère de  
la Culture et des Affaires Sociales)  
et de la Région Wallonne (direction générale  
de l'économie et de l'emploi).

**Bonne lecture !**